



Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2025-0031

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout de soixante-et-un nouveaux noms commerciaux et l'ajout d'une précision pour l'emballage secondaire pour le produit biocide **CLOTHES MOTH REPELLENT***

de la société

AEROXON INSECT CONTROL GMBH

enregistrée sous le numéro

BC-PC108967-34

Article 1^{er}

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 16 juin 2035.

A Maisons-Alfort, le 20/01/2026

Pour le directeur général par intérim et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BIVAUD

33BC435FF8C6444...



ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en *italique*.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	CLOTHES MOTH REPELLENT
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	<p><i>TEXTILSCHUTZ-DOSE</i> <i>TEXTILSCHUTZDOSE</i> <i>TEXTILSCHUTZ-DOSE LAVENDEL</i> <i>TEXTILSCHUTZDOSE LAVENDEL</i> <i>PROTEÇÃO TÊXTIL - REPELENTE DA TRAÇA-DA-ROUPA</i> <i>PROTECCIÓN TEXTIL - REPELENTE DE POLILLA DE LA ROPA</i> <i>ACTO MITES TEXTILES BOÎTES</i> <i>MORTIS MITES TEXTILES BOÎTES</i> <i>BOÎTE ANTI-MITES</i> <i>ANTI-MITES</i> <i>STOP-MITES</i> <i>CONTRE LES MITES</i> <i>MITES DES VÊTEMENTS</i> <i>MITES TEXTILES</i> <i>ACTO MITES TEXTILES BOÎTE</i> <i>MORTIS MITES TEXTILES BOÎTE</i> <i>FINITO MOTTENDOSE - ANTI-MITES - ANTITARME</i> <i>FINITO MOTTENSCHUTZ- ANTI-MITES - ANTITARME</i> <i>MOTTENSCHUTZ-DOSE - BOÎTE ANTI-MITES - ANTI-TARME</i> <i>MOTTENSCHUTZ - ANTI MITES TEXTILES - ANTITARME</i> <i>ANTI-MOT / ANTI-MITES</i> <i>ANTI-MOT / ANTI-MITES / ANTI-MOTTEN</i> <i>TEGEN MOTTEN / CONTRE LES MITES / GEGEN MOTTEN</i> <i>ANTI-MOT / BOÎTE ANTI-MITES / MOTTENSCHUTZDOSE</i> <i>TEGEN MOTTEN</i> <i>ANTI-MOT</i> <i>REPELENTE DE POLILLAS DE LA ROPA</i> <i>ANTIPOLLAS PERFUMADO</i> <i>REPELENTE DE POLILLA DE LA ROPA - DIFUSOR PERFUMADO</i> <i>DIFUSOR PERFUMADO - REPELENTE DE POLILLA DE LA ROPA</i> <i>REPELENTE DE POLILLA DE LA ROPA - FRAGANCIA LAVANDA</i> <i>MOTH REPELLENT</i> <i>AGAINST CLOTHES MOTHS</i> <i>MOTH REP WITH LAVENDER FRAGRANCE</i> <i>REPELENTE DA TRAÇA-DA-ROUPA - DIFUSOR PERFUMADO</i> <i>DIFUSOR PERFUMADO - REPELENTE DA TRAÇA-DA-ROUPA</i> <i>REPELENTE DA TRAÇA-DA-ROUPA - FRAGÂNCIA LAVANDA</i> <i>KĀRBĪNA APGĒRBU KOŽU ATBAIDĪŠANAI</i> <i>KĀRBĪNA PRET DRĒBJU KODĒM</i> <i>KĀRBĪNA PRET APGĒRBJU KODĒM</i> <i>RIIDEKOI TÖRJETOOS</i> <i>KOIKAITSE KARP</i> <i>RIIDEKOI PELETUSKARP</i> <i>PRIEMONĖ NUO DRABUŽIŲ KANDŽIŲ</i> <i>DRABUŽIŲ KANDŽIŲ ATBAIDYMO DĒŽUTĖ</i> <i>MOTTENSCHUTZ-DOSE</i> <i>MOTTENSCHUTZDOSE</i> <i>MOTTENSCHUTZ-DOSE LAVENDEL</i></p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



MOTTENSCHUTZDOSE LAVENDEL MOTTENDOSE MOTTENDOSE LAVENDEL KLEIDERMOTTEN-DOSE KLEIDERMOTTEN-SCHUTZDOSE KLEIDERMOTTEN-DOSE LAVENDEL KLEIDERMOTTEN-SCHUTZDOSE LAVENDEL MOTTFENABWEHR-DOSE MOTTFENABWEHRDOSE MOTTFENABWEHR-DOSE LAVENDEL MOTTFENABWEHRDOSE-LAVENDEL RASTJERIVAČ TEKSTILNIH MOLJACA LAVANDA RASTJERIVAČ TEKSTILNIH MOLJACA
--

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	AEROXON INSECT CONTROL GMBH
	Adresse	BAHNHOFSTRÄE 35 71332 WAIBLINGEN ALLEMAGNE
Numéro de demande	BC-PC108967-34	
Type de demande		Changement administratif d'une autorisation simplifiée (SA-ADC)
Numéro d'autorisation	FR-2025-0031	
Date d'autorisation	17/06/2025	
Date d'expiration de l'autorisation	16/06/2035	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	AEROXON INSECT CONTROL GMBH FR. KAISER GMBH AEROXON S.R.O.
Adresse du fabricant	BAHNHOFSTRÄE 35, 71332 WAIBLINGEN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BAHNHOFSTRÄE 35, 71332 WAIBLINGEN ALLEMAGNE
	DR. SEDLAKA 827, 33901 KLATOVY RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Huile de lavande
Nom du fabricant	MONTAUD SAS
Adresse du fabricant	252 CHEMIN DU SERRE 26170 SAINT AUBAN SUR OUVEZE FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	252 CHEMIN DU SERRE 26170 SAINT AUBAN SUR OUVEZE FRANCE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Substance active	Huile de lavande
Nom du fabricant	JOHANN VOEGELE KG
Adresse du fabricant	BAHNHOFSTRASSE 143, 74348 LAUFFEN A.N ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BAHNHOFSTRASSE 143, 74348 LAUFFEN A.N ALLEMAGNE

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Huile de lavande	-	Substance active	8000-28-0	289-995-2	9,5

2.2. Type de formulation

VP (produit libérant de la vapeur)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P261 : Éviter de respirer les vapeurs. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale.
Note	Contient du linalool, cineole, β -Caryophyllene, dipentene, geranyl acetate, geraniol, 7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene, Oct-1-en-3-yl acetate.



4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Mites des vêtements, intérieur

Type de produit	TP19- Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur A placer dans les placards où des vêtements sont stockés À l'ouverture, l'huile est libérée en continu et repousse les mites des vêtements. Les mites femelles sont empêchées de pondre des œufs sur les textiles, évitant ainsi les dommages causés par les larves des mites des vêtements qui se nourrissent de fibres textiles.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application : Diffusion passive
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Taux d'application : 1 boîte de 8 g de produit (0,76 g huile de lavande) / m ³ Le produit est efficace jusqu'à 3 mois après ouverture.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	1 boîte en aluminium (avec une couche de vernis), contenant un tampon en polyester imprégné de 8 g de formulation (0,76 g d'huile de lavande). Boîte prête à l'emploi composée de la formulation, incluse sur un tampon de 50 mm de diamètre. <i>Il peut y avoir de 1 à 6 boîtes par emballage.</i>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-



5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Ne pas forcer l'ouverture.
- Utiliser une boîte pour 1 m³ d'espace de rangement.
- Remplacer la boîte après 3 mois.
- Respecter les conditions d'emploi du produit.
- S'assurer qu'il n'y a pas d'infestation en place avant l'utilisation du produit car il ne s'agit que d'un traitement préventif.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec.
- Protéger de la lumière.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 4 ans.

6. Autre(s) Information(s)

-